

DISPOSITIF D'ENTREPRENEURIAT ACADEMIQUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Maison Régionale de l'Innovation - 64 A rue de Sully - 21000 DIJON

SIRET 833 661 499 00016 - APE 94.99Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ECA | 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy 21000 Dijon
T +33 (0)3 80 65 45 23

Expertise Comptable et Audit (ECA) - Société par Actions Simplifiée au capital de 136 000 € - Siège social 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 Dijon
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Dijon
RCS Dijon 300 465 093 - SIRET 300 465 093 00049 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 93 300 465 093



Un membre indépendant
de Moore Global Network
Limited

À l'Assemblée Générale de l'association DISPOSITIF D'ENTREPRENEURIAT ACADEMIQUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – DECA BFC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DECA BFC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2023-03 et n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre des différents projets financés, votre Association a enregistré, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des subventions d'exploitation pour un montant total de 1.164.955 euros ainsi que des fonds dédiés pour un montant total de 298. 225 euros. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et le caractère raisonnable de ces estimations ainsi que les informations fournies en annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 1^{er} juin 2026

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Philippe FERNANDES

Commissaire aux Comptes Associé



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	12 294	12 294		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 948	7 725	223	433
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	135		135	810
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	20 377	20 019	358	1 243
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 492		2 492	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	256 203		256 203	156 558
Charges constatées d'avance	5 317		5 317	3 895
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	700 737		700 737	797 226
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	964 749		964 749	957 679
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	985 126	20 019	965 107	958 923

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	90 697	90 697
Report à nouveau	100 892	42 448
Excédent ou déficit de l'exercice	75 219	58 444
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	266 807	191 588
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	266 807	191 588
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	298 225	271 414
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	298 225	271 414
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	22 564	22 576
TOTAL PROVISIONS (III)	22 564	22 576
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 903	145 644
Dettes fiscales et sociales	175 105	285 926
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	42 503	41 775
TOTAL DETTES (IV)	377 511	473 344
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	965 107	958 923

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	9 959	
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 164 955	1 117 033
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12	711
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	196 145	292 464
Autres produits	2	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 371 072	1 410 216
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	510 283	648 226
Aides financières	59 613	27 937
Impôts, taxes, et versements assimilés	15 056	15 032
Salaires	352 963	326 794
Cotisations sociales	141 298	128 618
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	211	396
Dotations aux provisions		7 997
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	210	
Reports en fonds dédiés	222 955	195 391
Autres charges	3 556	3 682
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 306 144	1 354 073
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	64 928	56 142
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 935	2 301
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	4 935	2 301
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 935	2 301
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	69 863	58 444
Produits exceptionnels (V)	6 489	
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	6 489	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 133	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 382 496	1 412 517
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 307 277	1 354 073
EXCÉDENT OU DÉFICIT	75 219	58 444
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		28 756
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		28 756
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		28 756
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		28 756

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **965 106,81€**.

Le résultat net comptable est **bénéfice** de **75 218,80€**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'ensemble des subventions allouées à DECA BFC concernent des subventions de fonctionnement liées à l'exploitation normale de l'association. Ces subventions sont comptabilisées dans des comptes propres à chaque financeur, par l'utilisation de la subdivision 74 "Subventions d'exploitation".

En fonction des dépenses engagées durant l'exercice, il est neutralisé lors de l'inventaire des comptes une partie de ces subventions par le biais d'un produit constaté d'avance ou par le biais de fonds dédiés (neutralisation des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard).

Dans le cas où les dépenses subventionnables ne seraient pas atteintes, une provision pour risque de reversement peut être comptabilisée.

Les financeurs de l'activité de l'Association, au titre de l'exercice, sont :

- MESRI
- FNADT
- PUI-BFC
- Région Deeptech
- Dijon Métropole
- Grand Besançon
- Grand Belfort
- ECLA
- Terres de Bresse
- AgroSup
- ENSMM
- UFC
- UBFC
- UB
- UTBM
- AMI AOL
- CNRS

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et, pour les dispositions qui leur sont applicables, à celles du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi qu'au règlement ANC n° 2023-03 assurant la mise en cohérence du règlement n° 2018-06 avec le PCG ainsi modernisé.
- Les articles L612-4 à L612-1 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

DECA-BFC, depuis 2017, a pour mission de favoriser la création d'entreprises innovantes à partir de projets scientifiques ou technologiques, issus ou liés à la recherche publique. DECA-BFC œuvre l'optimisation du maillage territorial de la Bourgogne - Franche-Comté. Aux côtés du MESRI, de la Région Bourgogne - Franche-Comté et des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce sont 12 collectivités territoriales qui se sont associées à la dynamique de l'incubateur dans une perspective d'attractivité et de créations d'emplois sur leurs territoires. Mis à part le financement qu'elles apportent aux projets qui s'y implantent, les collectivités sont des référents essentiels pour DECA-BFC.

Outre l'accompagnement individualisé par un chargé d'affaires et un chef d'entreprises parrain, les startuppeurs bénéficient d'une incubation collective avec les ateliers de l'entrepreneuriat qui leur permettent de transformer leur projet scientifique / technologique innovant en projet d'entreprise et surtout d'évoluer vers la nature de chef d'entreprises. Bien plus, le réseau dont dispose DECA-BFC, y compris au niveau national, permet de mettre en relation les porteurs avec les principaux acteurs de l'innovation pour une optimisation de leur plan de financement.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'accompagnement est réalisé au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté.

Les moyens mis en œuvre :

Pour réaliser sa mission sociale, l'association propose un accompagnement individualisé et la mise à disposition de locaux.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	3 ans
Bureaux	
Agencements	
Mobilier	
Travaux	
Matériel et outillage	
Matériel	
Outillage	
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	3 ans
Matériel informatique	
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC 2023-03 permettant la mise en cohérence du règlement n°2018-06 vis-à-vis du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce dernier constituant un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif dans la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	12 294			12 294
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 948			7 948
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	810	825	1 500	135
TOTAL	21 052	825	1 500	20 377

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			12 294			12 294
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			7 515	211		7 725
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			19 808	211		20 019

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	135	135		
Clients douteux				
Autres créances clients	2 492	2 492		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 803	1 803		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	237 500	237 500		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	16 900	16 900		
Charges constatées d'avance	5 317	5 317		
TOTAL	264 147	264 147		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	5 317	
TOTAL	5 317	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	90 697				90 697
Report à nouveau	42 448		58 444		100 892
Excédent ou déficit de l'exercice	58 444	58 444	75 219		75 219
TOTAL	191 588	58 444	133 662		266 807
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	191 588	58 444	133 662		266 807

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
2023-06 GREATTI	3 742		3 742	3 742			
2023-07 HENNI	4 776		4 776	776			
2023-09 WASORIA	8 123		8 123				
2023-10 GARNIER	2 156		2 156				
2023-11 CONTRERAS	11 876		11 876				
2023-13 JABOVISTE	12 540		12 540				
2023-14 CASTENADO	10 095		10 095	8 351			
2023-16 SIRACUSA	5 945		5 945				
2023-18 KERBAGE	9 390		9 390				
2023-19 JULLIAND	6 482		6 482				
2023-20 VASI	900		900				
2024-01 CASSARD	14 980		14 980				
2024-02 WOOOODJACK FACTORY	15 000		4 440			10 560	
2024-03 TERUEL	8 101		8 101				
2024-04 DUHN	15 000					15 000	
2024-06 THIPISEE	270		270				
2024-07 HYDROLOGIS	15 000		15 000				
2024-08 AYDONIE	13 400		3 482			9 918	
2024-09 BIOALVA	10 140		10 140				
2024-10 BOUIRY	15 000		12 084			2 916	
2024-11 BRANDS	15 000		15 000	15 000			
2024-12 HERLEM	15 000		15 000			15 000	
2024-13 DAHMANI	15 000		15 000	15 000			
2024-14 DOUHARD	15 000		3 804			11 196	
2024-15 GODARD	13 500		2 820			10 680	
2024-16 BOUVIER	15 000		15 000	15 000			
2025-01 PERCEVOIR		15 000	2 693			12 308	
2025-03 EQUI DEAL		15 000	4 318			10 682	
2025-04 SAGACITY		15 000	2 947			12 053	
2025-05 H2 SOLID		15 000	1 500			13 500	
2025-06 MIRROR 404		15 000				15 000	
2025-07 MYCOPTIM		15 000				15 000	
2025-08 ORAGEN		15 000	15 000				
2025-09 NEXSIM		15 000	3 060			11 940	
2025-10 PILIN		15 000	1 200			13 800	
2025-11 INTELLECTUALITY		15 000	5 603			9 397	
2025-12 UNIVERS ORA		15 000	4 800			10 200	
2025-13 LIGHTSPRING		15 000	1 500			13 500	
2025-14 SENSITIPS		15 000	4 424			10 576	
2025-15 ASTERRIA		15 000				15 000	
2025-16 NUMSEC		15 000	1			14 999	
2025-17 COREBRIDGE		15 000				15 000	
2025-19 KAIVO		15 000				15 000	
2025-20 NEXOMEDIS		15 000				15 000	
TOTAL	271 415	270 000	258 190	57 868		298 225	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							

Ressources liées à la générosité du public

TOTAL

TOTAL GÉNÉRAL	271 415	270 000	258 190	57 868	298 225
---------------	---------	---------	---------	--------	---------

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	293 990	222 955	196 157		320 789
TOTAL	293 990	222 955	196 157		320 789

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	159 903	159 903		
Personnel et comptes rattachés	27 124	27 124		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	31 776	31 776		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	791	791		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	77 914	77 914		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	37 500	37 500		
Produits constatés d'avance	42 503	42 503		
TOTAL	377 511	377 511		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-42 503	
TOTAL	-42 503	

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des subventions

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	130 605	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	27 124	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	10 597	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	3 301	
Autres charges à payer	37 500	
TOTAL	209 127	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	1 426	
Autres créances	237 549	
TOTAL	238 974	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	4 980	
Afférents aux services autres		
TOTAL	4 980	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été suivies tout au long de l'exercice et correspondent aux heures relatives aux comités de sélection, comité de suivi, ateliers, témoignages et réunion stratégique.

Un total de 530 heures a été recensé valorisé entre 2 et 4 fois le SMIC selon les types de prestations, avec un taux de charges moyen de 38% . Au total, la valorisation de ces contributions est 25 978€

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 22 564 Euros. Cet engagement a été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants : Taux d'actualisation 3,60 %

Table de mortalité INSEE 2019

Départ volontaire à 62 ans

Taux de turn over moyen

L'engagement de retraite a été comptabilisé en provisions pour charges.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	4
Cadres et ingénieurs	2
TOTAL	6